

Luxembourg, le 28 juin 2024

Objet : Projet de règlement grand-ducal¹déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques. (6637TAL)

*Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
(23 mai 2024)*

Avis de la Chambre de Commerce

Le projet de règlement grand-ducal sous avis (ci-après le « Projet ») a pour objet de déterminer les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques.

En bref

- La Chambre de Commerce marque son accord par rapport aux modifications proposées.
- La Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

Le présent Projet est pris en application de la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement secondaire classique et de l'article 5, point 1, du règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires. Il abroge et remplace le règlement grand-ducal modifié du 21 juillet 2023 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques.

¹ [Lien vers le projet de règlement grand-ducal sur le site de la Chambre de Commerce](#)

Par rapport à ce dernier, le présent Projet apporte les modifications suivantes :

- du fait de la création de la **nouvelle** section N « **entrepreneuriat, finance et marketing** », la grille d'examen qui s'y rapporte est ajoutée ;
- la terminologie de la discipline « **éducation physique et sportive** » est **harmonisée** sur l'ensemble des grilles d'examen ;
- concernant la grille d'examen de la section langues vivantes A, variante mathématiques (LAML), la discipline « **grec ancien** » est **supprimée**.

Les modifications telles que proposées par le Projet seront applicables à partir de l'année scolaire 2024/2025.

La Chambre de Commerce n'a pas de remarques spécifiques à formuler concernant le projet de règlement grand-ducal sous avis.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

TAL/RMU